

ROYAL O.K.

Société par actions simplifiée au capital de 100,00 €

9 Place du Marché, 59760 Grande-Synthe

En cours de constitution au RCS de Dunkerque

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DES ASSOCIÉS EN DATE DU 23 AOÛT 2026

L'an deux mille vingt-six, le 23 août,

Les associés de la société ROYAL O.K., soussignés :

- Monsieur Omar AIT RKIA, titulaire de 50 actions ;
- Monsieur Khalid CHAMI, titulaire de 50 actions ;

représentant ensemble la totalité des actions composant le capital social, se sont réunis à l'issue de la signature des statuts pour statuer sur l'ordre du jour suivant :

A STATUÉ SUR L'ORDRE DU JOUR SUIVANT :

- Nomination du Président de la Société ;
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Décision n°1 — Nomination du Président

La collectivité des associés décide de nommer, en qualité de Président de la Société pour une durée illimitée :

Monsieur Youssef HANINE

né le 23/01/1995 à Dunkerque (France), de nationalité française, demeurant 8 Place Beaufort, appartement 1, résidence Vanoise, 59760 Grande-Synthe,
qui n'entrera effectivement en fonction qu'à compter de l'immatriculation de la Société au Registre du Commerce et des Sociétés.

Monsieur Youssef HANINE déclare accepter les fonctions de Président et n'être frappé d'aucune incapacité, interdiction ou déchéance susceptible de lui en interdire l'exercice. Le Président ne percevra aucune rémunération, mais pourra prétendre au remboursement, sur justification, de ses frais de représentation et de déplacement.

Décision n°2 — Pouvoirs

La collectivité des associés donne tous pouvoirs au Président, ainsi qu'au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait certifié conforme du présent procès-verbal, pour accomplir toutes formalités de droit.

De tout ce qui précède, il a été établi le présent procès-verbal, signé par les associés.

Fait à Grande-Synthe, le 23/08/2026

Signatures des associés :


✓ Certifié par @mme

Monsieur Omar AIT RKIA

Khalid CHAMI

✓ Certifié par  notari

Monsieur Khalid CHAMI